

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1860.

NATURALISATION ORDINAIRE

au sieur ISAAC YANNI, vice-consul de Belgique à Tripoli (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE BOE.

MESSIEURS,

Le projet de loi soumis à la Chambre des Représentants, le 23 novembre 1860, par M. le Ministre de la Justice et par M. le Ministre des Affaires Étrangères, a pour objet d'accorder la naturalisation ordinaire au sieur Yanni (Isaac), vice-consul de Belgique à Tripoli (Syrie).

Le sieur Yanni est né à Tripoli (Syrie), en l'année 1827; il a occupé pendant plus de cinq années le poste de vice-consul de Belgique à Tripoli, et il a rempli ses fonctions avec tout le zèle et le dévouement désirables.

Le sieur Yanni se trouve dans une position analogue à celle du sieur Michel Salamé, vice-consul de Belgique à Damiette, dont la Chambre des Représentants vota la naturalisation ordinaire en vertu d'un projet de loi spécial, dérogeant en plusieurs points aux dispositions des lois du 27 septembre 1835 et du 15 février 1844. Le projet de loi qui vous est soumis s'écarte des mêmes dispositions relatives à la résidence, au délai pour l'acceptation de la naturalisation, et au fonctionnaire chargé d'en recevoir la déclaration.

Le sieur Yanni s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement.

Nous croyons pouvoir, en conséquence, vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

H. DE BOE.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

(1) Projet de loi, n° 15.

(2) La commission est composée de MM. DE BROUCKERE, président, SAVART, DE PAUL, DE BOE, THIENPONT, VAN VOLXEM et DE BRONCKART.